



DÉVELOPPEMENT DES PATINEURS PROGRAMME DE DÉPISTAGE - IDENTIFICATION DU TALENT

VOLET 1 : PATINAGE PLUS	
CLIENTÈLE VISÉE :	PATINEUR PATINAGE PLUS

- En début de saison, chaque club, conjointement avec l'entraîneur-chef du Programme de Patinage Plus, devra choisir 8 à 10 patineurs de 4 à 6 ans qui démontrent des qualités de glisse et puissance supérieures à la normale, ainsi qu'une détermination et une attitude exceptionnelles. Ce groupe sera dorénavant identifié **RELÈVE PP**.
- Ces patineurs seront placés dans un groupe séparé (tous les niveaux confondus) et auront, selon le nombre et le calibre des patineurs sélectionnés un à deux assistants de programmes supervisés par l'entraîneur-chef de Patinage Plus.
- Ils suivront le programme de Patinage Canada (ÉTAPES) ainsi qu'un programme d'éléments fourni par l'entraîneur-expert de la Fédération - volets 1 - 2.
- Parmi ces patineurs, les clubs choisiront un nombre déterminé par les régions pour assister à un camp régional. Selon les places disponibles, il serait préférable de pouvoir prendre tous ces patineurs. Ce calcul devra être fait par les régions.
- Les patineurs seront invités à un camp régional qui sera organisé selon les normes fournies par l'entraîneur-expert de la Fédération - volets 1 - 2, afin d'uniformiser le travail fait en région.
- Ce camp servira également à la formation d'un nombre déterminé de un ou deux assistants de programmes probablement les mêmes qui travailleront avec les patineurs dépistés dans chaque club.
- De plus, ce camp pourrait aussi servir à la formation standardisée des entraîneurs Patinage Plus et aiderait les clubs à établir des normes de prestation des programmes.



DÉVELOPPEMENT DES PATINEURS PROGRAMME DE DÉPISTAGE - IDENTIFICATION DU TALENT

VOLET 2 : AUCUN TEST DE STYLE LIBRE	
CLIENTÈLE VISÉE :	PATINEUR EN COURS PRIVÉ (MOINS DE 8 ANS)
CATÉGORIES DE COMPÉTITION :	JEUNES TALENTS

- Les patineurs identifiés par ce volet, proviennent des clubs et suivent des cours privés.
- Ils doivent s'inscrire et participer au camp régional. Le critère d'admissibilité est d'avoir moins de 8 ans au 1^{er} juillet de l'année en cours.
- Les patineurs seront invités à un camp régional qui sera organisé selon les normes fournies par l'entraîneur-expert développement stratégique (volets 1 - 2) afin d'uniformiser le travail fait en région.
- Chaque région identifie le nombre de patineurs pour ce camp. Le nombre d'inscriptions dépend du nombre de clubs dans la région et des places disponibles au camp régional.
- Lors du camp, chaque région choisira un maximum de trois (5) patineurs avec un minimum d'un garçon pour participer à la compétition STAR Michel-Proulx et une évaluation des patineurs sera faite par la Fédération par l'entraîneur-expert.
- Chaque région devra **obligatoirement** choisir un ou deux entraîneurs qui seront responsables des programmes de développement dans leur région. Ces entraîneurs seront aussi présents à chaque année lors de la compétition STAR Michel-Proulx pour assurer le suivi uniforme des patineurs sélectionnés par les régions à travers la province.
- Lors de cette évaluation, les patineurs sélectionnés par la Fédération, seront suivis pour une période de deux (2) ans.
- Durant l'année suivante, les patineurs devront participer à des compétitions (une compétition entre septembre à décembre et une compétition pour la période de janvier, à la compétition STAR Michel-Proulx) où leurs résultats seront compilés. Le contenu du suivi à faire auprès des patineurs sera identifié par l'entraîneur-expert de la Fédération.
- L'entraîneur de la région a la responsabilité d'aviser la Fédération des résultats des patineurs sélectionnés.
- Ce patineur doit, dans sa deuxième année, faire partie de la catégorie Sans Limites selon son âge.



DÉVELOPPEMENT DES PATINEURS PROGRAMME DE DÉPISTAGE - IDENTIFICATION DU TALENT

VOLET 2 : PATINEURS SANS LIMITES	
CLIENTÈLE VISÉE :	PATINEUR EN COURS PRIVÉ (MOINS DE 10 ANS)
CATÉGORIES DE COMPÉTITION :	SANS LIMITES

- Ces patineurs, qui suivent des cours privés, participeront à des compétitions régionales et invitations tout au cours de l'année.
- Les régions inviteront ces patineurs à un camp régional qui aura lieu en même temps que celui des autres catégories de dépistage ou à un autre moment choisi par la région.
- Les patineurs seront invités à participer à un camp régional qui sera organisé selon les normes fournies par l'entraîneur-expert développement stratégique (volets 1 - 2) afin d'uniformiser le travail fait en région.
- Aucune sélection ne sera faite pour ces patineurs. Ils seront tous éligibles à la compétition STAR Michel-Proulx qui sera la sélection pour un séminaire provincial.
- Ce camp, d'une durée d'une demi-journée, sera jumelé au camp de développement stratégique pendant la période estivale.
- Lors de la compétition STAR Michel-Proulx, tous les patineurs inscrits seront évalués par les entraîneurs-experts de la Fédération. Une sélection sera faite, parmi ces jeunes, afin de participer au camp d'entraînement provincial.
- La sélection, ainsi que le nombre de patineurs pour le camp seront déterminés par l'entraîneur-expert volets 1 - 2.
- Les patineurs sélectionnés par la Fédération lors de cette évaluation seront suivis pour une période de deux (2) ans.
- L'entraîneur a la responsabilité d'aviser la Fédération des résultats des patineurs sélectionnés. Durant l'année suivante, les patineurs devront participer à des compétitions (une compétition entre septembre à décembre et une compétition pour la période de janvier, à la compétition STAR Michel-Proulx) où leurs résultats seront compilés. Le contenu du suivi à faire auprès des patineurs sera identifié par l'entraîneur-expert de la Fédération.



DÉVELOPPEMENT DES PATINEURS PROGRAMME DE DÉPISTAGE - IDENTIFICATION DU TALENT

CAMP RÉGIONAL

VOLET 1: PATINAGE PLUS

- Le camp est organisé par la région et s'adresse aux patineurs de niveau Patinage Plus.
- Les patineurs invités seront sélectionnés parmi les patineurs identifiés au début de l'année pour faire partie du groupe **RELÈVE PP** (8 à 10 patineurs), par les entraîneurs de Patinage Plus de chacun des clubs.
- Ces patineurs participeront à une journée d'activités selon le modèle préparé par l'entraîneur-expert de la Fédération.
- Ce camp servira aussi à faire une formation universelle de deux à trois assistants de programmes par club.
- Parmi ces patineurs, les entraîneurs-experts de région choisiront trois (3) patineurs qui seront suivis pour une période de deux (2) ans par les entraîneurs-experts de région en collaboration avec l'entraîneur-expert de la Fédération (volets 1 - 2).

CAMP RÉGIONAL

VOLET 2: JEUNES TALENTS (AUCUN TEST DE STYLE LIBRE)
--

- Ce camp est organisé par la région pour leurs patineurs qui n'ont aucun test de style libre réussi.
- Les régions inviteront tous les patineurs ou, à leur choix, ils pourront faire une sélection pour ce camp en collaboration avec l'entraîneur responsable du dossier développement de région.
- Ces patineurs participeront à une journée d'activités selon le modèle préparé par l'entraîneur-expert de la Fédération.
- Les entraîneurs-experts de régions choisiront trois (3) patineurs dans chacune des catégories (débutant et intermédiaire) qui seront invités à s'inscrire à la compétition STAR Michel-Proulx où ils seront évalués par l'entraîneur-expert de la Fédération.
- Ces patineurs seront suivis pour une période de deux (2) ans par la région.



DEVELOPPEMENT DES PATINEURS PROGRAMME DE DÉPISTAGE - IDENTIFICATION DU TALENT

CAMP RÉGIONAL

VOLET 2: PATINEUR SANS LIMITES

- Le camp est organisé par la région pour leurs patineurs de catégorie SANS LIMITES.
- Ces patineurs participeront à une journée d'activités selon le modèle préparé par l'entraîneur-expert de la Fédération.
- Ces patineurs participeront à la compétition STAR Michel-Proulx où ils seront évalués par l'entraîneur-expert de la Fédération (volets 1 - 2).
- Les patineurs recevront une évaluation écrite par l'entraîneur-expert de la Fédération (volets 1 - 2) suite à cette compétition.
- Des patineurs seront identifiés par l'entraîneur-expert de la Fédération (volets 1 - 2) lors de cette compétition pour une participation à un camp provincial.
- Ces patineurs identifiés seront suivis pour une période de deux (2) ans par l'entraîneur-expert de la Fédération (volets 1 - 2).